

Arrêté du 05 FEV. 2019 portant délégation de signature pour la direction en charge de la Gestion des Participations Stratégiques de la Caisse des dépôts et consignations

CDC-AD19002

Le directeur général de la Caisse des dépôts et consignations,
Vu le titre X de la loi sur les finances du 28 avril 1816 modifié ;
Vu le code monétaire et financier, notamment les articles L. 518-2 et suivants et R. 518-1 et suivants,

Arrête :

Article 1

I. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel, directeur général adjoint, directeur de la gestion des participations stratégiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite de ses attributions.

II. - Délégation est donnée à M. Olivier Sichel à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions de la direction de la gestion des participations stratégiques.

M. Olivier Sichel est habilité à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions de la direction de la gestion des participations stratégiques.

III. – Délégation est donnée à M. Olivier Sichel à l'effet de signer, au nom du directeur général tous actes relatifs aux contrats relevant des dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 dans la limite des attributions de la direction de la gestion des participations stratégiques.

Article 2

Délégation est donnée à Mme Virginie Fernandes, directrice du département du pilotage des participations stratégiques, à l'effet de signer, au nom du directeur général :

1° Tous actes relatifs à la désignation des représentants de la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et assemblées générales d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère dont le suivi relève des attributions du département du pilotage des participations stratégiques ;

2° Tous autres actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 5.

Mme Virginie Fernandes est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du département du pilotage des participations stratégiques

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Virginie Fernandes, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes mentionnés au 2° du présent article à :

1° Mme Carole Abbey, responsable de l'unité immobilier, logement et tourisme ;

2° M. Olivier Fabas, responsable de l'unité institutions financières et capital investissement ;

3° Mme Françoise Tauzinat, responsable de l'unité infrastructures, transport et ingénierie.

Article 3

Délégation est donnée à M. Loïc Bonhoure, directeur du département fusions et acquisitions, et, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à M. Rémi Fournial, adjoint au directeur du département fusions et acquisitions, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, sous réserve de l'article 5.

M. Loïc Bonhoure et M. Rémi Fournial sont habilités à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dont le suivi relève des attributions du département fusions et acquisitions.

Article 4

Délégation est donnée à Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination, à l'effet de signer, au nom du directeur général, tous actes dans la limite des attributions de ce département, notamment les mandats de dépenses, titres de recettes et autres pièces se rapportant à la direction de la Gestion des Participations Stratégiques, sous réserve de l'article 5

Mme Marie-Caroline de Lussy est habilitée à représenter la Caisse des dépôts et consignations dans les conseils d'administration, les conseils de surveillance et les assemblées générales ou au sein de tous autres organes d'entités cotées ou non cotées, ayant ou non la personnalité morale, de nationalité française ou étrangère, dans le cadre des missions qui lui sont confiées.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Olivier Sichel, délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur général, les actes visés au III de l'article 1^{er}, dans la limite des attributions de leur département respectif, à :

Mme Virginie Fernandes, directrice du département du pilotage des participations stratégiques ;

M. Loïc Bonhoure, directeur du département fusions et acquisitions ;

Mme Marie-Caroline de Lussy, directrice du département des affaires générales et de la coordination.

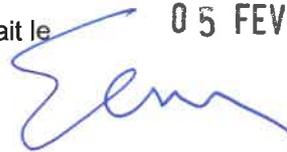
Article 6

Le présent arrêté abroge l'arrêté du 31 janvier 2018, portant délégation de signature pour le pôle en charge de la stratégie, du pilotage et du développement du groupe et du numérique de la Caisse des dépôts et consignations.

Article 7

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Caisse des dépôts et consignations.

Fait le 05 FEV. 2019



Eric Lombard